

JUILLET 2021



www.grazac31.net



ARTICLE	N° Page
Le mot du Maire	2
Covid 19	3
Elections Régionales et Départementales	4 & 5
Vigipirate	5 & 6
Réseaux31	7
Grazac et son urbanisme	7
Résidence service	8
Le "Hameau du Château"	9
"Julia Tr 3"	10
Ecluse routière	11
Ecole	12
Bibliothèque	12
Ecole maternelle de GRAZAC	13 à 17
Livret de naissance	18
Cérémonie 8 mai	18
Jardins partagés	19
Incivilités	19
Associations Grazacoises	20
Festivités	21
INTERCOMMUNALITE	22 à 25
Vie communale	26 à 28
Informations diverses et publicités	29 à 34

Le mot du Maire



La Covid n'a pas "paralysé" l'action de vos élus, loin s'en faut.

Vous pourrez le constater dans les pages qui suivent :

- Changement de périmètre dans la gestion des écoles élémentaires et préélémentaires, retour sur le périmètre du RPI et nouveau Syndicat des écoles
- Proposition de mise en place de la cantine à 1 €
- Prospections en vue de l'agrandissement de la Maternelle (+ 1 classe)
- Travaux d'urbanisme, de réseaux et de sécurisation routière
- Tenue de débat public (Hameau du Château)
- Étude et concertation de mise en œuvre de la Résidence service.

Autant de sujets qui ont nécessité débats, négociations, recherche de partenaires mais surtout que chacun mette sur la table toutes les propositions et idées afin de réussir « l'inclusion » de tous dans notre collectivité.

Le mot est lâché : - l'inclusion.

Oui, faire accepter par le maximum d'entre nous que notre collectivité doit être accueillante. Que la plus grande bienveillance doit nous animer pour assurer la pérennité et l'existence de GRAZAC. Je l'exprime souvent à certains d'entre vous : - « j'espère que vous avez été bien accueilli lors de votre arrivée à Grazac, accueillez les nouveaux arrivants avec la plus grande bienveillance... »

Mieux qu'un grand discours, des éléments de réflexion que je vous soumets :

- Il y a 25/30 ans, notre commune était composée d'environ 300 habitants, exactement la population d'ESPERCE aujourd'hui.
- Cette commune compte 17 enfants dans notre regroupement pédagogique, Grazac 89, soit un total de 200 enfants avec CAUJAC ; 6 classes jusqu'à présent, et 7 dès la rentrée.

Question :

- Devons-nous continuer à subir les menaces régulières de fermeture de classe dues à une défaillance de renouvellement de populations ou créer les conditions de renouvellement des effectifs dans nos écoles.
- Quel est le niveau de population et composition des strates générationnelles permettant renouvellement ?

je vous laisse à votre réflexion; personnellement je ne peux nier la nécessité de maîtriser ce sujet.

Autre sujet très prégnant : - attaques, diffamations, calomnies...

Que chacun ait reproche, appréciation différente et arguments contradictoires... Mais bien sûr, là est la démocratie, là est le débat public. Notre vie en société doit s'en trouver enrichie et grandir de cela.

Mais calomnie, mensonges et diffamations... ça suffit!!!

Je sais ne pas être apprécié de tous et les résultats aux élections municipales me le rappellent. Mais n'est-ce pas normal? Faire, c'est toujours en satisfaire certains et déplaire à d'autres... Ne rien faire... je vous laisse finir la phrase.

Mais être élu nécessite aussi de ne pas entrer dans l'affrontement et accepter que les reproches ne restent qu'appréciation individuelle, y compris si de l'ordre de "l'imaginaire"... oui je dis bien de l'imaginaire; c'est « on m'a dit » qui une fois cultivé, ressassé...forment des certitudes implacables...même si totalement fausses...

Mais l'essentiel n'est pas là.

Dernièrement une élue se trouve « attaquée » sur les réseaux "as-socio" ...

Habiter GRAZAC ne nous met pas à l'abri des sorts de « Samuel PATY » (au pire) ou dernièrement de la jeune « MILA ».... ces appels à la haine, ces expressions de violence gratuite, sans filtre... ou la bêtise humaine s'impose comme un « droit d'expression » ... est-ce cela la République ? Est-ce ça : - Liberté, Égalité, Fraternité ?

Notre collègue élue n'a pas eu à subir jusqu'à ces atteintes extrêmes. Toute l'équipe s'est mobilisée pour que l'écoute, le respect et la volonté de prioriser la bonne foi l'emporte. Toute autre conclusion aurait pu déstabiliser l'équipe municipale ; mais n'était-ce pas le but recherché ? Tout cela s'est finalement « bien terminé », et malgré ma proposition de la soutenir jusque devant les institutions judiciaires, l'élue incriminée n'a pas souhaité donner suite...

Et puis, « encore » une affaire remettant en cause ma probité dans la gestion des affaires de la commune... Alors là, stop. J'ai donc demandé à mon 1er adjoint de porter devant le Conseil Municipal cette affaire afin qu'il m'accorde « protection fonctionnelle ». Le Conseil l'a accepté à l'unanimité. Je le remercie très chaleureusement, je vais pouvoir cette fois aussi porter plainte et nous défendre tous, parce qu'il s'agit bien de nous défendre tous.

Mais je dois terminer mon édito, alors, permettez que je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances en famille et amis enfin retrouvés après ces longs mois de "confinement" très moroses... Belles vacances à toutes et à tous.

Le Maire

Actualité

Covid 19

Depuis le 17 Juin :

Le port du masque n'est plus obligatoire, Il n'est donc plus nécessaire de porter le masque dans la rue dans toute la France. La mesure reste en vigueur dans les lieux de promiscuité (file d'attente, transports, tribunes de stade) et autour des établissements scolaires.

Depuis le 20 Juin :

Il n'y a plus de couvre-feu

Depuis le 30 Juin :

Il n'y a plus de limites de jauge dans les lieux recevant du public (selon la situation sanitaire locale).

Il est possible de participer à un événement rassemblant plus de 1 000 personnes en extérieur et en intérieur avec le pass sanitaire.

Il faut, encore, maintenir les mesures barrières et la distanciation physique.

Les compétitions sportives de plein air pour les pratiquants amateurs peuvent se tenir dans la limite de 2 500 personnes. Le pass sanitaire est exigé au-delà de 1 000 personnes ;

Les festivals de plein air où le public se tient debout ont pu reprendre avec une jauge de 4m² par festivalier. Le pass sanitaire est exigé au-delà de 1 000 personnes.

Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

Il consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve de non contamination du Covid, parmi les trois suivantes qui sont non cumulatives :

- **La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet** : 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection ; 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu la Covid. Depuis mi-mai, toutes les personnes vaccinées, y compris celles qui l'ont été début janvier, peuvent récupérer leur attestation de vaccination sur le portail patient de l'assurance maladie. Par ailleurs, n'importe quel professionnel de santé pourra retrouver une attestation de vaccination et l'imprimer si une personne le demande.

- **La preuve d'un test négatif de moins de 48h** : Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer sur <https://sidep.gouv.fr>

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois. Pourquoi le pass sanitaire va-t-il être utilisé en France ? Le développement du pass sanitaire sur le territoire national s'inscrit dans le schéma d'allègement des mesures de contrôle et de réouvertures d'établissements, permettant une forme de retour à la vie normale en minimisant les risques de contamination par le virus.

Cet outil permettra notamment de rouvrir et de reprendre des activités rassemblant un nombre élevé de personnes.

Il sera également utile pour faciliter les passages aux frontières, la plupart des pays demandant actuellement de fournir à l'entrée de leur territoire des documents faisant état d'un test négatif récent, d'une preuve de rétablissement ou d'un certificat de vaccination.

Les auto-tests ne sont pas considérés dans le pass sanitaire en raison de leurs conditions de réalisation non supervisées par un professionnel de santé, qui ne permettent pas d'être assuré que le prélèvement et donc le résultat soient corrects. Par ailleurs, ces tests ne permettent pas non plus de s'assurer que le résultat est bien celui du propriétaire du pass.

Le pass sanitaire est exigé dès l'âge de 11 ans, en cohérence avec l'âge recommandé pour effectuer les tests RT-PCR naso-pharyngés. Pour les enfants, dans la mesure où la vaccination n'est aujourd'hui pas possible, le test sera la preuve à faire valoir, il pourra être RT-PCR ou antigénique, par voie salivaire ou naso-pharyngée.



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

UN ARC EN CIEL S'EST INVITÉ...

COMME UNE PARENTHÈSE RÉPUBLICAINE

Depuis 6 mois, rien ne nous aura été épargné : report à l'an prochain (2022) puis à septembre 2021 ; et au vu du tollé des élus territoriaux (maires, Conseillers Départementaux et Régionaux), voyant bien une certaine "manipulation", maintien en juin 2021. Mais pour ne pas perdre totalement la face, report par l'État et le législateur (majorité LaREM) d'une semaine des élections Régionales et Départementales (13 et 20 juin devenus 20 et 27 juin).

Et les grands prédicateurs que sont les médias et instituts de sondages de nous "gaver" d'un RN qui aurait dû "faire une percée" remarquable, d'une "gauche inexistante", jusqu'à constater qu'un ancien ministre sarkozyste a pris sa "vessie pour une lanterne" se présentant au couleur du FN, excusez du RN...

Alors bien sûr l'abstention l'a emporté j'aimerais croire qu'il y a là peut-être un peu d'écœurement, voire du dépit, si ce n'est de la sagesse à ne pouvoir voter pour ce qu'on ne connaît pas...

En effet, même si tous utilisons les lignes de bus, de trains, les routes, les écoles de nos enfants (maternelles, écoles primaires, collèges et lycées...), avons accès aux services à la personne, aux EHPAD, aux logements sociaux pour certains, mais aussi les services de grands syndicats d'électricité, d'assainissement, d'eau potable... qui peut affecter et à

quelle instance territoriale les co-financements, qui investit, qui participe au fonctionnement... il y aurait sûrement un QUIZ à inventer à ce sujet... Mais nous ne pouvons ni faire confiance aux médias, ni à l'État (actuel) pour promouvoir, éduquer et informer à ces sujets. Et pourtant, que seraient nos villages et services publics territoriaux sans ces collectivités ? Régions et Départements avec des élus politiquement clairs dans leurs choix de financement ? Les priorités à dégager au bénéfice des citoyens, de l'économie locale et organisation sociale.

1^{er} tour REGIONALES ▼

N°	LISTE CONDUITE PAR	VOIX	% Nb VOTANTS
1	M. GARRAUD Jean-Paul	39	19,80%
2	Mme MARTIN Myriam	13	6,60%
3	M. DAVEZAC Jean-Luc	4	2,03%
4	M. PRADIE Aurélien	12	6,09%
5	M. TERRAIL-NOVES Vincent	8	4,06%
6	M. MAURICE Antoine	21	10,66%
7	Mme DELGA Carole	95	48,22%
8	Mme ABRADA Malena	5	2,54%
9	M. LE BOURSICAUD Anthony	0	0,00%
	VOTANTS	210	100,00%
	BLANCS	5	2,38%
	NULS	8	3,81%
	EXPRIMES	197	93,81%
	NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS		544
	PARTICIPATION		38,60%
	TROUVES DANS L'URNE		210

N°	LISTE CONDUITE PAR	VOIX	% Nb VOTANTS
1	M. GARRAUD Jean-Paul	37	16,97%
4	M. PRADIE Aurélien	17	7,80%
7	Mme DELGA Carole	164	75,23%
	VOTANTS	228	100,00%
	BLANCS	3	1,32%
	NULS	7	3,07%
	EXPRIMES	218	95,61%
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS		544	
PARTICIPATION		41,91%	
TROUVES DANS L'URNE		228	

Mais au vu des résultats, et plus particulièrement des électeurs qui se sont déplacés, nous pouvons affirmer qu'un vrai sursaut Republicain s'est exercé, venant particulièrement d'électeurs avertis. MERCI A EUX.

1^{er} tour DEPARTEMENTALES ▼

N°	LISTE CONDUITE PAR	VOIX	% Nb Exprimés
1	Mme VEZAT-BARONIA Maryse et M. VINCINI Sébastien	122	60,40%
2	M. BERARD Mathieu et Mme DUPUY Juliette	2	0,99%
3	M. OLIVEIRA Eric et Mme PINATEL Emmanuelle	39	19,31%
4	Mme BOUFFARTIGUE Charlyne et M. INARD Gaëtan	13	6,44%
5	M. BOURREL Henri et Mme GRIVOT Sarah	26	12,87%
	VOTANTS // Nb DE BULLETINS	210	100,00%
	BLANCS	2	0,95%
	NULS	6	2,86%
	EXPRIMES	202	96,19%
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS		544	
PARTICIPATION		38,60%	
TROUVES DANS L'URNE		210	

MARYSE VEZAT-BARONIA ET SÉBASTIEN VINCINI : « UNE ÉLECTION LOCALE POUR AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE »

DÉPARTEMENTALES 2021

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2021



Le binôme Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini

2^{ème} tour DEPARTEMENTALES ▼

Dépt. :	Circ. :	Canton :	Commune
31	07	01	231

N°	LISTE CONDUITE PAR	VOIX	% Nb Exprimés
1	Mme VEZAT-BARONIA Maryse et M. VINCINI Sébastien	172	77,83%
3	M. OLIVEIRA Eric et Mme PINATEL Emmanuelle	49	22,17%
	VOTANTS // Nb DE BULLETINS	228	100,00%
	BLANCS	4	1,75%
	NULS	3	1,32%
	EXPRIMES	221	96,93%
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS		544	
PARTICIPATION		41,91%	
TROUVES DANS L'URNE		228	

Nous tenons à souligner que Grazac pourra compter sur ces élus réélus

VIGIPIRATE



DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE À UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

Elle précise les règles d'emploi des drones aériens de la gamme commerciale, tant pour un usage de loisir qu'une utilisation professionnelle, et liste les bonnes pratiques en matière de prévention contre les actes de malveillance pouvant être commis au moyen d'un drone.

Un drone aérien, c'est un aéronef de type :
aérostat, aéromodèle, montgolfière, planeur,
dirigeable, hélicoptère, mult rotor, autogire,
convertible, voile fixe,
SANS PERSONNE A BORD.



1

Quelles sont les règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public ?

Je ne dois pas :

- survoler les personnes sauf pour des drones très légers (< 250g) ;
- voler au-dessus de l'espace public en agglomération sans notification préalable à la préfecture ;
- perdre de vue mon aéronef en vol ;
- dépasser la hauteur maximale de vol de 120 mètres ;
- voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- survoler les sites sensibles ou protégés ;

Je dois :

- respecter les conditions et restrictions applicables à la catégorie d'exploitation du drone (catégorie Ouverte ou Spécifique)
- m'enregistrer en tant qu'exploitant d'UAS
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/enregistrement_exploitant_uas.pdf
- enregistrer le drone si celui-ci a une masse supérieure à 800 grammes
<https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr>
- me conformer à l'obligation de signalement électronique si le drone a une masse supérieure à 800 grammes
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/notice_signalement_electronique.pdf
- respecter les zones interdites de survol en consultant le site géoportail de la DGAC :
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>
- respecter la vie privée d'autrui ;
- souscrire un contrat d'assurance prenant en compte mon activité ;
- consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur :
www.ecologie-solidaire.gouv.fr/drones-loisir-et-competition
- respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).



DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE A UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

2

Comment intégrer une activité drone durant mon évènement ?

Je privilégie le recours à un professionnel déclaré :

<https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp>
(en bas de la page web : « liste des exploitants déclarés »)

Je dois :

- proposer un cahier des charges en toute connaissance de la réglementation en vigueur ;
- stipuler l'activité drones dans le dossier de sécurité lors de ma déclaration à la préfecture ;
- définir un périmètre de sécurité pour les évolutions des drones afin de protéger les personnes au sol.

3

Comment se prémunir d'un usage malveillant de drone ?

Lors de la préparation de la réunion, je dois :

- inclure la menace-drone dans mon plan de sécurité et de secours ;
- me rapprocher des services de la préfecture afin d'identifier les éventuelles mesures de prévention à mettre en œuvre ;
- sensibiliser les agents de sûreté de la potentialité de la menace et des actions immédiates à déclencher (détection, alerte, réaction, compte-rendu).

Pendant la manifestation, je dois :

- coordonner l'activité des drones autorisés à voler ;
- informer le public des survols prévus de drones par tous moyens (affichage, message sonore, etc.) ;
- en cas de survol de drone non prévu :
 - rendre compte aux forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie) ;
 - si le drone est à terre, ne pas s'en approcher et établir un périmètre de sécurité.



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.ovv.fr

Vie locale

Réseaux 31

ASSAINISSEMENT PUBLIC... mais aussi assainissement autonome.

Ce grand syndicat qui couvre pratiquement tout le Département s'est vu confier voilà plus d'un an la compétence de l'assainissement public du territoire de la CCBA.

Ce transfert de compétence est presque passé inaperçu, la Covid étant passée par là et une certaine désorganisation jusque dans l'information.

Un petit rappel donc :

La commune était jusque-là adhérente de ce syndicat pour la mise en application du schéma communal d'assainissement et assainissement autonome lors de l'instruction des permis de construire et/ou modernisation des installations et bien sûr le contrôle de fonctionnement. Le volet "assainissement collectif" avait été transféré à la Communauté de Communes pour pouvoir affronter budgétairement le déploiement des réseaux et ainsi amener "les tuyaux" et raccordement à un maximum d'usagers...

Depuis le 1er Janvier 2021, la CCBA a transféré cette compétence à "RESEAU31".

Un premier avantage notable pour tous ne serait-ce que dans les prix de raccordement et taxes revus à la baisse. Une force de frappe économique mutualisée à la taille du Département dont les retombées ne se sont pas fait attendre, mais une écoute de proximité maintenue et privilégiée.

En effet, les premiers travaux « tranche 3 » programmés dans le schéma intercommunal ont été reconduit et pris en charge par « RESEAU31 » :

- Rte de Caujac et « Bagnos bas » livrés en 2021.

Mais encore dernièrement, à la réunion plénière de la CT11 (collectif des membres de notre territoire), a été soumis la prise en charge de l'assainissement "autonome collectif" de "Souleilla de Loumaing".

En effet, la société ALTEAL (bailleur du lotissement) souhaite pouvoir ne plus gérer cette installation... ce n'est pas son métier, et il ne maîtrise ni les coûts, ni le meilleur opérateur technique pour assurer l'entretien de ces installations.

Par souci de maîtriser, voire faire baisser les charges, le transfert serait le bienvenu.

RESEAU31 a pris le dossier en main et une solution semble se dessiner pour une solution d'intégration dans les mois qui viennent.



GRAZAC et son urbanisme

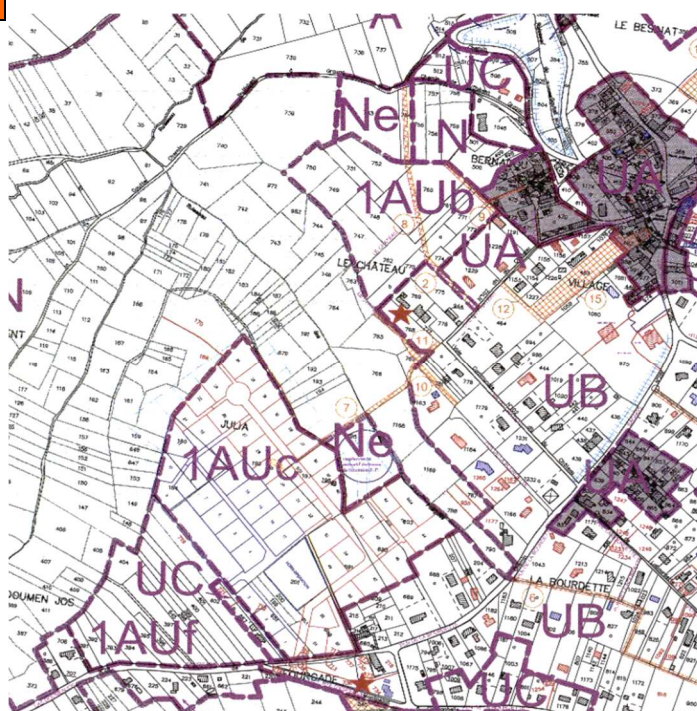
Des projets d'urbanisations prévus de longues dates (2005/2012) sont en train de se concrétiser :

⇒ Résidence service sur emplacement réservé N°15 donnant sur la place du village et Ch. du Château (accès piétons) et véhicules pouvant accéder par le parking de l'aire de loisirs.

⇒ Le Château, lotissement sur zonage 1AU, dont accès véhicule depuis Ch. de Buffobent et desserte piétonne et autres moyen de "déplacement doux" via Ch. du Château

⇒ Julia tranche 3 - zonage 1AUf sur Rte d'Esperce

Voilà que ces projets suscitent émois, craintes mais aussi quelques « invectives » envers les élus.



Est-ce bien raisonnable?

Les élus comprennent bien sûr toutes les craintes exprimées concernant plus particulièrement le respect de la tranquillité publique, et au-delà d'un cadre de vie "privatif" existant à protéger.

A ces fins, une communication s'est instaurée entre la collectivité et les différents aménageurs, y compris au travers de leurs maîtrises d'œuvre, architectes et géomètres ; car rappelons le haut et fort : - Mise à part en ce qui concernera la « Rce SERVICE », **la Mairie n'est pas maître d'ouvrage, ce ne sont pas des aménagements communal au sens "municipal"** (ce que certains voudraient faire croire à tort)...

Au-delà, nous serions en droit de penser que d'autres (les plus virulents) alors que habitants depuis bien longtemps à Grazac, pensaient tout simplement que nous n'étions pas crédibles lorsque nous les invitons aux débats publics sur les divers documents d'urbanisme; Schéma communal d'assainissement en 2000, POS en 2002, PLU en 2005, Révision du PLU en 2009, et autant d'enquêtes publiques... .

Et bien non, les élus de GRAZAC, d'hier et d'aujourd'hui, n'étaient pas que des « doux rêveurs », tout cela n'était pas que gesticulation et « bla-bla » politiques... Ils ont porté jusqu'à « l'éclosion » lesdits projets ... Surprise !!!

LES PROJETS....

Résidence Service ↘

Depuis plus de 15 ans, la collectivité souhaite mener un projet au cœur du village. Après des années de réflexion et de recherches de partenaires, le projet commence à prendre forme. Il consiste principalement à créer un lieux de vie à mixité sociale, qui redynamise le cœur du village en consolidant l'économie locale, autorise des échanges via l'aire de loisirs, ouvre des accès piétons depuis le Ch. du Château et de la Place du Village directement sur cet espace habité, et autorise de nouveaux services publics tel de la télé-médecine, peut-être du co-working, de la « petite enfance ».

Rien n'est écarté, ni à écarter.

Dans un premier temps, une résidence d'une vingtaine de T2 et T3 devrait voir le jour en fin d'année.

Cette résidence serait exclusivement réservée aux personnes âgées autonomes et/ou personnes à « faible handicap » et revenus bas; telle est l'idée

Bien chers(es) Grazacois(es)... comprenez que quand nous vous invitons à ces débats et instructions publics, il s'agit bien d'appels à votre participation; la démocratie commence ici.

Il s'agit de votre responsabilité à venir exposer et argumenter vos projets et ambitions à ces sujets... Il s'agit de votre commune, mais aussi de vos intérêts privés à valoriser dans des ambitions plus collectives, jusque nationale.

L'Etat, les services publics, les communes et collectivités voisines, tous sont là pour défendre les intérêts de toutes natures : lois, règlements, intérêts territoriaux, intérêts environnementaux et vous dans tout ça ?

Là prend tout le sens de Commune de Grazac....nous sommes une collectivité, nous ne pouvons-nous ignorer, et donc ignorer notre destin commun à ces sujets.

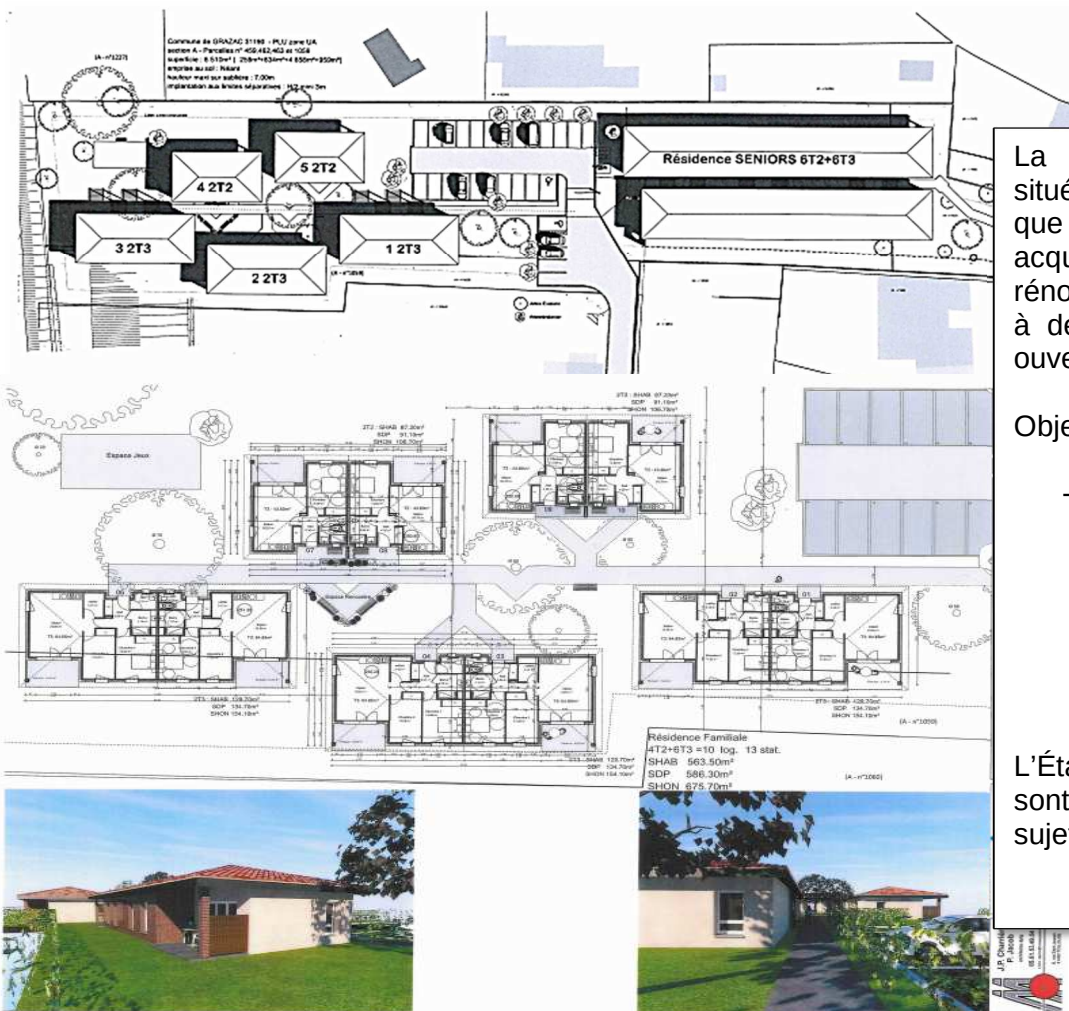
Alors juste un peu de bon sens, bien au-delà des bénéfiques, confort et valorisation foncière acceptés par tous quand arrive l'assainissement collectif, des réseaux de toute nature (la fibre aujourd'hui), comment peut-on s'opposer à ce qui accompagne ces équipements très coûteux et donc amortissables que par des raccordements quantitatifs et donc de l'urbanisation. « l'efficience » n'est pas tabou, c'est l'intérêt public.

maîtresse. Oui, nous souhaitons répondre aux attentes de certains d'entre vous qui ne pouvez plus entretenir votre patrimoine devenu « une charge » qui vous épuise, qui à force vous « désocialise », alors qu'un T2 ou T3 vous conviendrait.

Après de nombreuses discussions, simulations avec différents partenaires, nous irions vers une cogestion tripartite : EHPAD / Bailleur social / Commune de Grazac. En clair, à chacun son savoir.

C'est dans cet esprit que le bailleur social ALTEAL, a été retenu par notre équipe pour la partie immobilière. Son savoir-faire et sa maîtrise des coûts nous permettent de pouvoir simuler une proposition de loyers accessibles répondant aux revenus de nos retraités les plus modestes.

Nous confierons la gestion (si nous arrivons à mettre en place un modèle de cogestion) à l'EHPAD de Lagardelle qui aurait en charge l'accompagnement médical à « la carte », tout en privilégiant les services du territoire: Médecins, Kinés, SIASC et SIAD....



La maison de maître située place du village et que la commune a acquise devrait être rénovée afin de répondre à des objectifs "sociaux" ouverts à tous.

Objet de l'étude en cours :

- télémédecine ouvert à tous (résidents, mais aussi tous les Grazaçois et plus largement le territoire voisin).

L'État et le Département sont mobilisés sur ces sujets.

Le «HAMEAU DU CHATEAU»

Zonage 1AU du PLU ouvert à l'aménagement depuis 2005.

4 aménageurs différents s'étant succédés, autant de sous seings privés abandonnés faisant déception des Grazaçois vendeurs... voilà « enfin » (pour eux) un projet qui prend forme et se concrétise.

Il est bon ici de rappeler pourquoi la commune à des zonages en PLU et en quoi ils consistent.

Le « reflux » urbain dans nos villages, commencé dans les années 1970, puis s'accéléralant dès les années 1980 demandait de stopper une urbanisation « sauvage » qui voyait pousser des constructions loin des centres bourgs.

Cette dispersion urbaine n'était bonne ni pour l'agriculture, ni pour les deniers publics soumis à « payer » des services très diffus. Des kilomètres de réseaux d'eau, d'assainissement, de câbles, de voiries... et tous les inconvénients de maintenance, de perte de charge... et un impact environnemental énorme.

Alors l'adage « loin des yeux, loin du cœur » prenait tout son sens.

Chacun vivant son individualité, son petit « chez moi » comme un îlot privatif, un petit exil de bonheur sans personne autour pour l'importuner, et pour lequel la collectivité devait lui amener tous les services contemporains... Cela pouvait-il durer?

Fin des années 1990, l'Etat a été moteur pour un retour à plus de raison et de sobriété environnementale; même si nous pouvons lui reprocher de manquer de concertation dans certaines



décisions très « brutales » qui ont déstabilisées l'urbanisme rural. Mais il fallait arrêter l'étalement urbain, il fallait programmer la croissance de nos communes car les populations arrivent et cela nécessite prévision et organisation.

Ce lotissement, ou plutôt le zonage permettant ce lotissement s'inscrit dans cette démarche car proche du centre bourg, avec tous les réseaux à proximité immédiate... et ce n'est donc pas une surprise.



« Julia Tranche 3 »

Ce que dit le PLU ↘ :

- 1AUc au lieu dit Julia,
Ce secteur est en partie équipé.
Et un secteur spécifique nommé 1AUf au lieu dit Las Doumen Jos à vocation mixte de services, d'activités de soins- santé et social, logements adaptés pour seniors, crèche.

Ces sites sont peu ou pas équipés.
- Réseau d'eau : à l'exception de la partie Julia équipée, pour l'ensemble de la zone le réseau, passe à proximité des unités foncières ou est programmé à très court terme.

un projet qui mûrit petit à petit. L'aménageur prend en charge tous les réseaux et voiries... et répond aux exigences tant d'accès à la voirie Départementale que règlement d'urbanisme en PLU local.

Mais l'aménageur va bien au-delà des prescriptions, il vient de céder à la commune plusieurs lots qui seront viabilisés afin que notre collectivité puisse y créer du service public in situ.

Alors cela prend du temps, bientôt 10 ans de pourparlers, de rencontres avec plusieurs « porteurs de projets » d'opérateurs sociaux... bien des rencontres et études avec tous les services publics trouvant impact... et notamment le secteur routier pour la sortie sur la RD28, ou « RESEAUX31 » pour le raccordement à la station....

Alors permettez que nous souhaitons un peu d'humilité lorsque ce genre de projet « sort de terre », non ce n'est pas non plus une surprise.

Commune de Grazac

Opération d'Aménagement "Domaine de Julia" Tranche 3

SCHEMA D'AMENAGEMENT

Composition des espaces publics

Localisation

Zonage urbanisme

Environnement proche

Cadastre

Mixité des usages

Exemple Maison de Santé

Exemple Crèche

Exemple Salle publique

Exemple Logements Adaptés aux Séniors

Trame verte et bleue

Liaison piétons l'espace

Exemple de profil de la voie principale

Exemple de profil de la voie secondaire

Insertion du projet dans son environnement proche

LEGENDE

Zonage des constructions		Intensité de l'implantation du projet		Type de voirie	
	Zone à usage d'habitat individuel		Zone à forte densité		Voie principale
	Zone à usage d'habitat collectif		Zone à densité moyenne		Voie secondaire
	Zone à usage d'habitat collectif à densité élevée		Zone à densité faible		Voie piétonne
	Zone à usage d'habitat collectif à densité très élevée		Zone à densité nulle		Voie cyclable
	Zone à usage d'habitat collectif à densité très très élevée		Zone à densité nulle		Voie piétonne

Vie locale

UNE ECLUSE ROUTIERE

Des travaux ont été réalisés place du Village. Tout d'abord, le trottoir qui longe la mairie pour aller à l'école a été élargi. Ce qui permet un accès plus facile aux PMR et aux familles avec poussette. De plus, une écluse a été créée pour diminuer la vitesse via une circulation alternée. Ces travaux ont été votés en 2015 pour faire de la voirie traversante du village, un secteur « partagé » à la circulation apaisée, et où les piétons, y compris à mobilité réduite, soient respectés et sécurisés. Des cofinancements ont permis un montage financier raisonnable : les « amendes de police » gérées par l'ETAT, des subventions de Conseil Départemental au chapitre des travaux d'urbanisme et le solde à charge de la collectivité.



Vie locale



Une fois les travaux de génie civil et voirie terminés, les employés ont monté les gabions, réalisé la signalisation horizontale... et les ouvrages ont été livrés.... Enfin un peu plus de prudence et de sécurité à cet endroit.

Ecole

Comme indiqué dans l'article « école », dès cet été des petits travaux et aménagements vont d'abord être réalisés de façon à accueillir toutes les maternelles (3 classes pour 80 enfants) au sein de l'école de Grazac à la rentrée :
- installation de sanitaires - de volets dans la salle des associations- et aménagement du préfabriqué en salle de classe...

En parallèle, une maîtrise d'œuvre sera choisie pour construire un nouveau réfectoire de 110m² en extension du bâtiment... ouvrages qui devraient voir le jour et être exploitable pour 2022.

Bibliothèque associative tenue et administrée par « AVE »

Depuis le 5 mai, la bibliothèque a changé ses horaires.

- **elle est ouverte, maintenant, le mercredi de 15h30 à 17h.**

Le port du masque reste obligatoire.

De nombreux livres sont disponibles pour les petits et grands.

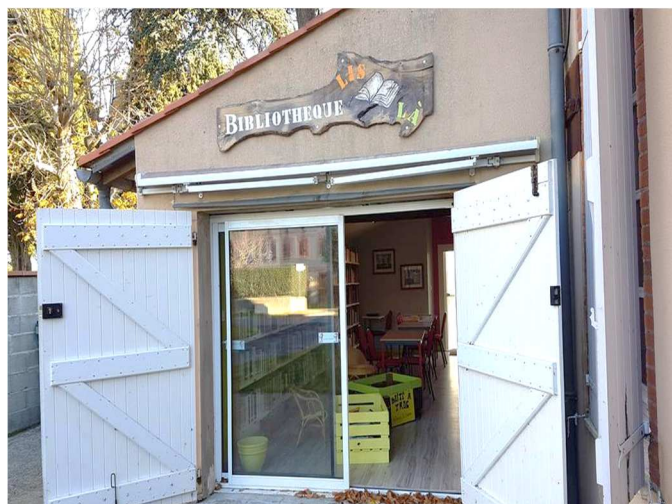


La liste des livres est consultable sur le site internet de la mairie.

L'adhésion est à 5€, par foyer et par an.

La bibliothèque est gérée par les bénévoles de l'association AVE.

Pour rappel, la bibliothèque se situe derrière la mairie



Vie locale

Ecoles locales en Regroupement Pédagogique Intercommunal

A l'école maternelle de GRAZAC



Tous les jeudis matins depuis le 1^{er} avril, les élèves de l'école maternelle de Grazac ont participé à un projet autour des arts du cirque. Les enfants ont pris part à des ateliers encadrés par les enseignantes et des intervenants professionnels.

Ils ont ainsi découvert les grandes familles circadiennes (équilibre, jonglage, acrobatie et voltige) à travers des activités ludiques.



Nous remercions les parents volontaires qui nous aident à l'installation et au rangement du matériel.

Le conseil d'école de juin 2021... Extraits :

R.P.I CAUJAC-ESPERCE-GRAZAC

Troisième conseil d'école commun du mardi 15 juin 2021 à 18h00 à Esperce

Etaient présents :

Elus : Joël CAZAJUS, Président du Syndicat des Coteaux ; Emilie FREYCHE, Maire de Caujac ; Michel ZDAN, Maire de Grazac ; Patrick LACAMPAGNE, Maire d'Esperce, Elodie QUILLAUD, élue de Grazac ; Jean-Claude BLANC, vice-président du syndicat des coteaux

Parents d'élèves : Imane HANTAR, François BIZET, Stéphanie GHEDAB, Sofia MUNOZ, Marion SAUPHANOR, Gaëlle NOLLET

Directeurs d'école : Amandine BERGES, Cécile COMBES PIALAT, Héloïse MARCHAL (future directrice des écoles de Caujac et Esperce)

Enseignants : Joël MALET, Nicole TENIAS, Marion MACHENAUD, Carole ZONTA-HUSSON, Céline BUCKET, Delphine LOISON

Personnes excusées : Sylvie ESTIVALS, Inspectrice de l'Education Nationale

Préambule : présentation de la future directrice des écoles de Caujac et Esperce : Héroïse MARCHAL. Elle remplacera Cécile COMBES PIALAT à la rentrée prochaine.

Mme ZONTA-HUSSON quitte l'école d'Esperce et sera remplacée par Héléna MOUCHE.

1 – rentrée scolaire 2021 :

Les inscriptions et effectifs évoluent encore.

A ce jour, pour la maternelle,

33 PS inscrits, 3 inscriptions en attente (informations des mairies et de la secrétaire du SDC), 24 MS inscrits

19 GS inscrits. Au total 76 élèves sont inscrits à ce jour.

Lors de l'instance du 1 er juin dédiée à la carte scolaire ,un effectif de 79 élèves a été retenu à l'école maternelle et 124 en élémentaire.

Mme L'Inspectrice de l'éducation Nationale, nous a informés qu'une ouverture de classe en maternelle a été demandée à Monsieur le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale).

Pour l'élémentaire : CP : 31 – CE1 : 25 – CE2 : 23 – CM1 : 29 – CM2 : 18 soit 126 élèves

En attendant un calendrier des travaux pour la réalisation de ce projet, nous avons défini une organisation provisoire afin de pouvoir ouvrir la nouvelle classe à Grazac dès la rentrée prochaine.

-La 3ème classe serait aménagée dans le préfabriqué actuel. Il est convenu avec Monsieur le Maire que pour la rentrée de septembre, des sanitaires enfants soient installés, que les menuiseries soient remplacées et que des volets et ou stores soient mis en place. La classe sera aussi aménagée. Compte tenu des températures actuelles dans ce préfabriqué (très chaud l'été et froid l'hiver) , serait -il possible d'installer rapidement une pompe à chaleur en attendant les travaux d'isolation ?

Comme convenu avec M. le maire de Grazac, Madame Berges a réalisé une liste du matériel nécessaire à l'ouverture. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais d'une liste réalisée au plus près des besoins actuels.

Afin de pouvoir installer le mobilier pour la rentrée prochaine, la commande devra être passée rapidement, chez les fournisseurs les délais sont de 6 à 8 semaines.

Les commandes de mobilier pour l'ouverture de classe à Grazac seront passées la dernière semaine de juin ou la première semaine de juillet car il faut attendre le récépissé de la demande de subvention qui sera déposée prochainement auprès de la préfecture.

-La salle des associations serait mise à disposition de l'école afin d'y installer le dortoir pour les élèves de petite section. 1 ATSEM de l'école, accompagnée, d'un nouvel agent devrait assurer de 12h50 à 15h00 la préparation puis la surveillance de la sieste. Au fur et à mesure des réveils, les élèves rejoindront l'école accompagnés par un nouvel agent.

Un téléphone portable permettra d'assurer la communication de cette salle avec le personnel de l'école.

1 sanitaire enfant serait installé pour la rentrée prochaine, ainsi que des rideaux qui occultent.

-La cantine aurait lieu dans le réfectoire actuel et dans une partie de la salle commune. L'achat de tables rabattables sur roulettes permettrait d'installer plus facilement une vingtaine de places dans la salle commune. Ainsi les élèves mangeraient en un seul service.

Si cela n'est pas possible, il faudrait envisager deux services avec une pause méridienne d'une heure trente.

11h50- 12h35 premier service pour les élèves de Petite Section. Les MS-GS seraient dans la cour de récréation.

12h35-12h45 transition- fin du repas pour les petits dans la cantine, pendant ce temps les MS-GS passeraient aux toilettes et viendraient s'asseoir dans le hall.

12h45-13h20 deuxième service pour les élèves de Moyenne et grande sections. Les petits se préparaient pour aller au dortoir.

Dès que possible ,pourrions-nous connaître le budget alloué à chaque classe afin d'organiser les commandes de matériel ? *Le budget sera préparé courant août.*

Nous disposons d'un photocopieur, les comptes pour les consommables et les cartons de papier seront-ils reconduits ? *Les contrats seront transférés.*

Un ATSEM a -t-elle été affectée sur la nouvelle classe? quels seront ses horaires ?

Des heures de ménage fin juillet ont elles été programmées ?

Les contrats sont inchangés. L'ATSEM qui intervient actuellement auprès des élèves de grande section à l'école de Caujac, sera affectée sur Grazac à la rentrée prochaine.

Pour l'ouverture d'une classe à la maternelle de Grazac, dès la rentrée prochaine, les maires des 3 communes Caujac, Esperce et Grazac et les directrices des écoles se sont réunis pour définir un dispositif provisoire en attendant la réalisation du projet définitif.

Le projet définitif consisterait à l'installation d'un nouvel Algeco (environ 100 m²) dans la cour de récréation, attenant aux cuisines de l'actuelle cantine. Il resterait environ 1500 m² de cour de récréation.

Le préfabriqué actuel serait totalement rénové (isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, installation d'une pompe à chaleur).

Le réfectoire actuel deviendrait un dortoir.

La cantine serait aménagée dans le nouvel Algeco.

présentiel pour les écoles maternelles.

Les directives sanitaires nous ont également contraints à annuler notre cycle natation.

Malgré le non brassage des élèves (toujours en vigueur), nous avons tout mis en œuvre pour proposer aux élèves diverses activités liées au projet d'école.

Activités menées à l'école de Grazac :

- Le **carnaval** de l'école s'est bien déroulé autour de la thématique des contes.

Le défilé tintamarre a ravi les enfants et les parents qui étaient venus les admirer depuis l'extérieur de l'école.

- Au cours de cette année scolaire, les enseignants de l'école ont mené des **activités autour du monde du vivant** qui ont conduit les élèves à observer différentes manifestations de la vie végétale et animale.

En effet, les enfants de la classe de Petite et Grande sections ont planté des bulbes de fleurs, puis ont pris soin des plantations de l'école. L'installation d'un tuyau d'arrosage avec enrouleur, nous a permis d'exploiter un nouvel espace de la cour de l'école. Nous y avons placé des pots de fleurs. A notre grande surprise, un pot de jacinthes a été dérobé lors du week-end de la fête des mères.

Les élèves de la classe de Petite et Moyenne sections ont observé, entre autre, le cerisier de l'école et se sont intéressés à la pollinisation. Nous tenions à remercier les familles et l'association « Pegace » pour leur implication dans nos projets : don de bulbes, prêt de matériel et de produits dérivés de la ruche.

Les élèves des deux classes ont aussi découvert le fonctionnement d'un aquarium et pris soin de poissons guppys.

Nous avons aussi accueilli des chrysalides et assisté à la naissance de papillons « Petite tortue ». Ces derniers ont pris leur envol dans l'espace vert situé près du cerisier de l'école. Nous remercions Mme Sauphanor, délégué des parents d'élèves, de nous avoir confié cet élevage.

- Tous les jeudis matins depuis le 1^{er} avril, les élèves de l'école participent à un **projet autour des arts du cirque**. Les enfants prennent part à des ateliers encadrés par les enseignantes et des intervenants professionnels. Ils ont ainsi découvert les grandes familles circadiennes (équilibre, jonglage, acrobatie et voltige) à travers des activités ludiques.

En lien avec les séances d'éveil musical, les élèves de chaque classe préparent une représentation pour les élèves de l'autre classe. Une vidéo du spectacle sera réalisée et partagée via un espace privé sécurisé afin de permettre aux familles de l'école et à l'équipe enseignante de Caujac de visionner notre spectacle.

Nous remercions les parents volontaires qui nous aident à l'installation et au rangement du matériel.

- Notre **sortie de fin d'année** (vendredi dernier) s'est bien déroulée. Nous nous sommes rendus en bus au **château de Bergues**. Le matin, les élèves des classes ont pu nourrir et caresser les animaux de la ferme pédagogique. Après avoir pique-niqué, ils ont participé à une chasse au trésor. Nous remercions les parents accompagnateurs pour leur implication.

Le projet arts du cirque et notre sortie de fin d'année (bus et activité au domaine de Bergues) sont financés par la coopérative scolaire de l'école de Grazac.

- **Liaison Grande section CP** : les élèves de la classe de CP-CE1 et leur maîtresse nous ont envoyé une vidéo de présentation de l'école.

Les élèves de la classe de GS-CP ont adressé aux grandes sections une lettre accompagnée de dessins et un jeu sur les syllabes. Ce dernier a été très apprécié des élèves.

Les élèves de Grande section de Grazac ont rédigé une lettre et ont préparé un courrier qui vous sera envoyé cette semaine. Dans le cadre de notre projet d'école, ils ont appris à raconter une histoire que vous découvrirez prochainement dans une petite vidéo.

4 - Questions des parents

- Est-ce vraiment nécessaire de faire payer aux parents d'élèves une sortie scolaire au minotaure sachant que l'on sait pertinemment que les caisses sont loin d'être vides ?

Une fois, toutes les factures payées en fin d'année (bus, billets d'entrée, spectacle, cinéma) et en début d'année (assurances, abonnements), il restera 600 € sur les comptes de la coopérative scolaire des écoles de Caujac et Esperce.

- Remerciements au personnel de cantine et garderie ainsi qu'au personnel salarié administratif et félicitations au personnel enseignant pour son adaptation cette saison encore aux changements, protocoles multiples qui ont, sans cesse, perturbé leur travail d'enseignement.

- Les enseignantes remercient les élèves d'avoir respecté les règles sanitaires parfois drastiques.

- Le futur syndicat de Rieutarel (mairies de Grazac, Caujac et Esperce) demande s'il sera possible d'envisager des réunions entre personnel municipal et enseignants de Caujac l'année prochaine et si des élus pourront intervenir en classe lorsqu'il y aura des incidents importants à la garderie ou à la cantine. Les enseignantes répondent favorablement.



Sortie du syndicat des coteaux

Depuis 1989, les communes de Grazac, Caujac et Esperce font partie d'un RPI (Rassemblement Pédagogique Intercommunal). Chaque commune dispose d'une école, la maternelle pour Grazac. Jusqu'en 2017, les 3 communes formaient un syndicat appelé SIC (syndicat Intercommunal à la Carte).

La loi NOTRÉ créée par l'Etat a, en 2017, imposé une fusion avec le RPI voisin (Mauressac, Lagrâce-Dieu, Puydaniel).

C'est à ce moment-là que le syndicat des coteaux a vu le jour.

Pendant 3 ans, les adhérents de l'ex-SIC ont fait preuve de patience et ont essayé de trouver une

entente avec l'autre RPI, pour un fonctionnement tel celui précédemment connu... en vain.

La façon de fonctionner étant très différente, le manque de solidarité et de communication étant très présents, la commune de Grazac a souhaité sortir du syndicat.

Les communes de Caujac et Esperce ont suivi.

Après de nombreux débats avec l'Etat et « enfin » son accord, les 3 communes sont sorties du syndicat le 8 juillet 2021 et vont recréer un nouveau syndicat pour la rentrée scolaire.

Notre RPI s'en trouvera que mieux suivi dans ses besoins, son fonctionnement.

Personnel de remplacement

Afin de pallier les absences du personnel au sein des écoles (formation, maladie...), nous recherchons des personnes disponibles. Vous aurez comme missions :

- Assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation auprès d'enfants durant la pause méridienne et/ou la garderie.
- Prendre en charge les enfants dans des conditions optimales de sécurité et veiller à se situer dans un lieu qui leur permet de voir tous les enfants dont ils sont responsables.
- Veiller à la sécurité des enfants, les laisser jouer et se détendre en animant ces temps d'activités. Intervenir en cas de mise en danger, lors de disputes ou d'échanges violents.
- Participer au bon déroulement du service de restauration scolaire en veillant à la prise des repas dans le calme et à éveiller le goût chez les enfants.

Cantine à 1€

Les communes de Caujac, Esperce et Grazac souhaitent que le nouveau syndicat qui aura à charge les « affaires scolaires et périscolaires » mette en place la tarification sociale des cantines, dès la rentrée scolaire 2021/2022 ; elles ont pris délibération dès ce mois de juin en ce sens.

A l'unanimité, le conseil municipal de GRAZAC a voté, le 4 juin, le principe de mise en place.

Il s'agit d'une tarification progressive calculée sur la base du quotient familial.

Une subvention aux collectivités est versée par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles.

Pour les nouveaux arrivants, merci de vous adresser à la mairie.

Voici les tranches retenues :

QF de 0 à 800 €	0,80 € /repas
QF de 801 à 1200 €	1 € / repas
QF de 1201 à 1600 €	3,40 € / repas maternelle 3,60 € / repas élémentaire
QF 1601 et +	3,60 € / repas maternelle 3,80 € / repas élémentaire

Transport scolaire

L'inscription aux transports scolaires doit se faire sur le site du Conseil Départemental. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 2 juin. La carte devra être récupérée en Mairie à compter du 24 Août. Ceci concerne aussi bien le transport entre les écoles du RPI, que le Collège ou le lycée.

Nouveauté pour la rentrée :

- **il n'y aura plus d'arrêts intermédiaires.**
- **Les arrêts se feront uniquement d'école à école.**
- <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr>



PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les parents ayant des enfants avec des allergies alimentaires sont invités à contacter la Mairie. Un kit allergie sera fourni par le prestataire Elior.

Une permanence aura lieu avant la rentrée pour les récupérer.

Vie locale

Remise du livret de naissance

Ce Samedi 6 Mars, M. le Maire et son équipe ont remis le livre de naissance aux enfants nés en 2020.

Ce sont six enfants qui viennent rajeunir la population Grazacoise.

En leur souhaitant la bienvenue, Monsieur le Maire a offert un verre de l'amitié dans le strict respect des gestes barrières (distanciation sociale, cérémonie tenue à l'extérieur...).



Nous remercions les familles d'avoir répondu présents à ce moment de convivialité.

Cérémonie 8 mai

Samedi 8 mai s'est tenue la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai, devant le monument au mort, en présence de Monsieur le Maire et des conseillers municipaux.

La cérémonie a eu lieu à huis clos, en raison du contexte sanitaire, pour la seconde année consécutive.



Après le dépôt d'une gerbe, Elodie Quillaud a fait la lecture du discours de la ministre déléguée des armées, suivi d'une minute de silence.

Vie locale

Les jardins partagés

Et s'il se montait une association ?

Après ces quelques mois de crise sanitaire, il est temps de remettre en avant un projet que la COVID avait retardé. Les jardins partagés devraient être un endroit convivial où les personnes pourront se retrouver autour de leur petit carré de terrains où ils pourront échanger sur leurs cultures ou autres.



© IGN 2017 - <https://www.geoportail.gouv.fr/> Longitude : 43° 18' 54" N

A la rentrée prochaine nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous apporter des informations sur ce futur projet notamment grâce à une réunion publique où les intéressés seraient attendus.

Des incivilités

Ce qui empoisonne notre quotidien, ce sont les incivilités : bruits de moteurs tondeuses et autres aux heures non autorisées; différents dépôts de meubles, électroménagers, sur notamment le regroupement de conteneurs du quartier rouge; dépôts sauvages sur le chemin « plaine de la Moliniéro », des quads qui circulent sur des lieux interdits comme l'aire de loisirs, les chemins communaux, etc.

Ces derniers temps, mai, juin, nous avons subi des dégradations significatives sur nos installations, malgré le confinement et le couvre-feu, déjà nous avons dû enlever le tourniquet destiné aux plus petits, car des « imbéciles » l'avaient détruit. D'abord des tags sur les installations pique-nique de l'aire de loisirs, un rodéo avec un Quad sur le mini terrain de foot...



et dernièrement le caillassage des vitres des portails de l'atelier communal.



Vie locale



Des personnes irrespectueuses pénalisent le travail d'autrui, et l'argent de toute la collectivité. Les Grazacois ne pourraient-ils pas profiter paisiblement de l'aire de jeux ? La sérénité de notre village est l'affaire de tous. Chacun de nous se doit d'être vigilant. Si vous êtes témoins de ces actes d'incivilités, n'hésitez pas à nous en informer, nous nous devons d'intervenir.

Associations Grazacoises

ACCA (chasse) de Grazac
Président :
Mr Michel BEDEL
11, route du Goutail
31190 GRAZAC

A VOIR ET A ENTENDRE

Composition du bureau :



Présidente : Patricia LORRAIN
Trésorière : Nicole COLLADO-SANCHEZ
Secrétaire : Nicole MESPLES
Coordonnées :
Mairie de Grazac,
31190 Grazac,
tél : 06 09 66 11 69
Mail : avoiretentendre31190@gmail.com

GRAZ'ANIM

Siège social: 11 chemin du château
31190 GRAZAC
Présidente : Mme Laurence CURY
Trésorier : M. Guillaume DERRIEUX
Secrétaire : Mme Evelyne GOUZES
Mail : fbdistrib@orange.fr



PEGACE

Parents d'élèves des enfants de Grazac,
Caujac et Esperce
Présidente : Elodie Quillaud
Vice-présidente : Barbara Masot
Trésorière : Anaé Brunner
Secrétaires : Marie Nayrac et Marion Sauphanor
Mail : pegace31190@gmail.com
Facebook : Pegace



ASSOCIATION PROMOUV

Président : M. Patrick Roméro
17 chemin du Château
31190 Grazac
Facebook : Festival RRR
Mail : asso@promouv.org
06 22 02 77 51
patrickromero@sfr.fr
Trésorière : Marie Line Boy
Secrétaire : Magali Mesplec



ASSOCIATION PATRIMONIALE ET CULTURELLE DE GRAZAC

Président : Henri Joseph SERGNI
Vice-présidente : Clara FLOURY
Trésorier : Chantal STAPP
Secrétaire : Marilynne TORRES



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fête de la Musique 21 juin 2021

Elle se situera, sous réserve de l'évolution des situations sanitaires locales, dans le cadre de la phase 3 du plan de réouverture. Elle devra ainsi respecter l'ensemble des conditions et mesures sanitaires prévues pour les différents ERP en intérieur comme pour les ERP de type PA, à savoir :

- Le couvre-feu sera fixé à 23h ; aucune dérogation ou tolérance n'est prévue le soir de la Fête de la musique ;
- Seules les configurations assises seront autorisées, afin de faciliter la gestion de flux et éviter regroupements et attroupements qui seront encore, à cette époque, interdits (limitation des regroupements sur la voie publique à 10 personnes) ;
- La jauge maximale autorisée pour les ERP en salle ou en plein air correspondra à 65 % de la jauge sécurité incendie, dans la limite de 5.000 personnes spectateurs ;
- Le pass sanitaire sera exigé pour tout ERP accueillant plus de 1.000 spectateurs.

Depuis le 17 juin le masque n'est plus obligatoire dans la rue, et depuis le dimanche 20 juin, le couvre-feu est supprimé. Cependant, suite aux mesures exigées pour l'organisation de manifestations, il nous a semblé difficile d'organiser la fête de la musique dans sa configuration habituelle. Même si les restrictions semblent se détendre, nous n'avons pas assez de recul pour savoir comment évoluera la pandémie.

Nous savons le besoin de chacun de revenir à une vie normale, et de refaire la fête, l'envie de retrouver du lien social et de la convivialité. Aussi, avant de prendre une décision au niveau de la commune, nous avons, lors d'un conseil communautaire qui se tenait à Grazac, posé la question à l'ensemble des Maires des communes de la CCBA sur leur volonté d'organiser leur fête locale, à l'unanimité aucun d'eux ne pensent pouvoir l'organiser.

Ensuite lors du conseil municipal du 19 Mai, en connaissance des avis des autres communes, et

après un débat fourni, le conseil à l'unanimité décidait de ne pas organiser les festivités estivales, (fête de la musique le 21 juin, fête nationale le 14 juillet et la fête du village les 4 et 5 septembre).

En revanche, nous espérons vraiment pouvoir organiser le goûter de Noël des enfants et le repas des aînés. Mais pour tout cela, nous sommes tributaires de l'évolution de la pandémie, et des mesures sanitaires qui seront prises par le gouvernement.



Changement dans la collecte des déchets

à partir de sept 21

Déploiement progressif par commune

En cours



A venir



Mode de collecte



Les + de la collecte en point d'apport volontaire



Étapes de déploiement

- 2021**
2^{ème} et 3^{ème} trimestre
Déploiement
 - > Caujac et Esperce
 - > Mauressac et Puydaniel
 - > Vernet, Marillac, Grazac
 - > Lagrâce-Dieu
 - > Auribail, Auragne
 - > Labruyère-Dorsa
 - > Gaillac-Toulza
- 2022**
1^{er} et 2^{ème} trimestre
Déploiement
 - > Beaumont-sur-Lèze
 - > Miremont
 - > Lagardelle-sur-Lèze
 - > Grépiac et Venerque
 - > Cintegabelle
 - > Auterive
- 2023**
Comptabilisation
 Année d'enregistrement des levées et des dépôts pour l'avis d'imposition 2024
- 2024**
La TEOMi, c'est parti !
 Vote des taux de la TEOM et du prix au volume
 Paiement de la TEOMi via la taxe foncière

Le saviez-vous ?



Vous recevrez un courrier au moment du changement d'organisation dans votre commune



d'infos ?

www.dechet-ccba31.fr

Intercommunalité

Points d'apports volontaires

Depuis 2018, le coût de traitement des déchets de notre territoire a bondi, avec :

- **une augmentation des dépenses de traitement des ordures ménagères de + 36%.**
- **Des recettes des ventes de recyclage ont baissé de - 23%.**

Pour réduire le surcoût du traitement des déchets, la CCBA a décidé d'optimiser la collecte des déchets par l'installation de points d'apports volontaires sur le territoire du Bassin Auterivain, car ce type de collecte demeure moins coûteuse que la collecte individuelle en bac.

Des premières colonnes ont déjà été installées sur des communes voisines. Notre commune sera équipée dans les mois à venir. Les lieux d'implantation de ces colonnes ont été étudiés en concertation avec les mairies, afin de faciliter son usage au quotidien.

Après son déploiement, vous aurez à votre disposition un badge qui vous permettra d'accéder au bac pour les OMR car celui-ci sera équipé d'une trappe à ouverture électronique. Ce système aura pour but de maximiser au mieux le tri de vos déchets ménagers afin de les réduire et de trier le recyclable au maximum.

Ceci permettra de réduire tous les coûts.

Les bacs de recyclage ainsi que le verre resteront à ouverture libre.

Tous les détails vous seront apportés ultérieurement par des documents explicatifs.

Ces nouveaux points de collecte devront encourager :

- La réduction des ordures ménagères résiduelles
- La réduction de l'empreinte carbone, en réduisant les kilomètres parcourus par les camions de collecte
- Davantage de recyclage
- La liberté de déposer vos déchets sans contrainte de jours de collecte
- La sécurité des agents techniques lors de la collecte

En ce qui concerne tous les gros volumes et encombrants, les déchetteries vous accueillent aux jours et heures habituelles.

Vous recevrez à cette occasion un courrier à votre domicile, au moment du changement d'organisation de la collecte de vos déchets.



Création d'un centre aquatique

Mardi 1er juin, en conseil communautaire, les élus ont voté (avec 2 abstentions) la construction d'un centre aquatique intercommunal pour le Bassin Auterivain.

La communauté de communes porte, depuis 2018, le projet de création d'un centre aquatique intercommunal, implanté sur la commune d'Auterive.

Ce projet est motivé en priorité par l'accueil des scolaires car « apprendre à nager à tous ses élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences ». Or, pour rappel, sur environ 3 500 élèves des écoles primaires de la CCBA, seulement 11,50 % des effectifs bénéficient des apprentissages de natation exigés par l'éducation nationale.

Le niveau de besoins est estimé à 1 100 séances.

Au-delà, la collectivité souhaite doter le territoire d'un équipement pour renforcer son attractivité et donc qui répondra aux besoins du grand public (jeunesse, famille, seniors) et qui s'inscrit dans une politique de prévention de la santé par le sport et d'animation visant à favoriser le lien social.



L'équipement de base sera constitué :

Du bassin couvert avec 1 bassin sportif de 5 couloirs (312,5 m²), 1 bassin détente-loisirs (150 m²), 1 pataugeoire animée (40 m²) ;

De l'espace bien-être avec accès différencié dont 1 hammam, 3 douches sensorielles, 1 sauna, 1 jacuzzi ;

Du bassin extérieur avec 1 aire de jeux d'eau (150 m²).

Le coût et plan de financement et planning prévisionnels du projet :

Projet de base: 10 007 714 € H.T
(valeur décembre 2020)

Tranche optionnelle 1 :

-Fond mobile : 250 000 € H.T

Tranche optionnelle 2 :

-Toboggan : 300 000 € H.T.

Tranche optionnelle 3 et 4 :

-Bassin inox brut :

350 000 € / ou revêtu : 480 000 € H.T

Tranche optionnelle 5 :

-1 Bassin de loisirs (200 m²)

/Pentagliss : 1 500 000 € H.T

Le planning prévisionnel du projet prévoit un démarrage des travaux début d'année 2025...

Collège à Cintegabelle

En septembre, les premiers élèves feront leur rentrée 2021/2022 au collège de Cintegabelle. Les enfants de Grazac, ainsi que les enfants du RPI (Caujac et Esperce) seront rattachés au collège de Cintegabelle. Ce sont ces mêmes élèves qui seront transférés dans les locaux du nouveau collège à partir de janvier 2022. Quant aux autres élèves, ils pourront faire leur rentrée en septembre 2022

Le chantier a commencé en février 2020. Arrêtés par le premier confinement, les travaux n'ont pu reprendre qu'en juin 2020, ce qui a repoussé son ouverture à janvier 2022.

Devant ce retard indépendant de sa volonté, le Conseil départemental a pris la décision de mettre en place un établissement provisoire destiné à accueillir les élèves de 6e dès la rentrée de septembre 2021.

Une fouille archéologique de 6 mois a précédé les travaux.

L'équipe d'archéologues a collecté 650 éléments, dont 420 sépultures et 200 pièces de monnaie.

Ces objets vont être étudiés pendant deux ans. Les restes humains mis au jour sont des éléments osseux et de dentition pouvant contenir des molécules (peptides, lipides, ADN), fragmentées mais détectables. Leur étude apportera de précieuses informations sur le mode de vie des individus ayant occupé le site. Les premières conclusions attestent d'occupations successives allant de l'Antiquité au XIII^e siècle de notre ère.

Le projet comprend la construction du collège proprement dit, de trois logements de fonction, d'un plateau sportif, d'un parking bus de capacité 8 places, d'une aire de stationnement de 60 places pour les véhicules légers, d'un parvis extérieur et d'un espace de dépose minute. 5 600 m² de surface de plancher seront construits.



Le projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de performance énergétique (niveau BEPOS), et de qualité environnementale :

Le **chauffage géothermique** fonctionne grâce à une installation de forage de la chaleur à 150 mètres en sous-sol.

Les **matériaux de construction bio sourcés** utilisés répondent à des normes de faible empreinte carbone, comme les bois utilisés en façade et pour les fenêtres.

Des **panneaux solaires** installés sur le toit permettent de subvenir à sa propre consommation d'énergie, avec un bilan annuel équilibré entre les énergies produites et consommées.

Un **chemin piétons-cycles** encourage les modes actifs de déplacement.

Un grand nombre d'**arbres d'essences locales** sont plantés dès maintenant sur le terrain autour du nouveau collège.

Les chiffres :

883 530 € TTC pour le chantier des fouilles
Un budget de 800 000 € pour l'établissement provisoire

Budget du collège définitif :
- **près de 16,5 M€**

100% financés par le Département

S.I.A.S.C

Le **Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle (SIASC)** est un établissement public qui propose d'apporter l'aide aux personnes âgées ou handicapées bénéficiant de l'APA ou d'un accord de la caisse d'assurance maladie ou de la mutuelle.

C'est un service PRESTATAIRE.

Ces prestations sont valables également pour les retours d'hospitalisation, sortie de maternité, etc.

Le service s'est doté de deux véhicules pour vous accompagner dont un équipé pour transporter les personnes en situation de handicap avec fauteuil.

Le SIASC intervient sur les communes de : Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Marliac, Caujac, Grazac, Esperce.

Les prestations :

L'entretien courant du logement

L'aide aux repas

L'aide partielle à la toilette

L'aide aux tâches ménagères

L'aide à la mobilité

L'accompagnement aux courses, marché, démarches administratives.

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8H45 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Fermé : le mardi après-midi et le jeudi toute la journée

4 rue de la République à CINTEGABELLE

Téléphone : 05.61.08.85.69

Télécopie : 05.34.48.08.93

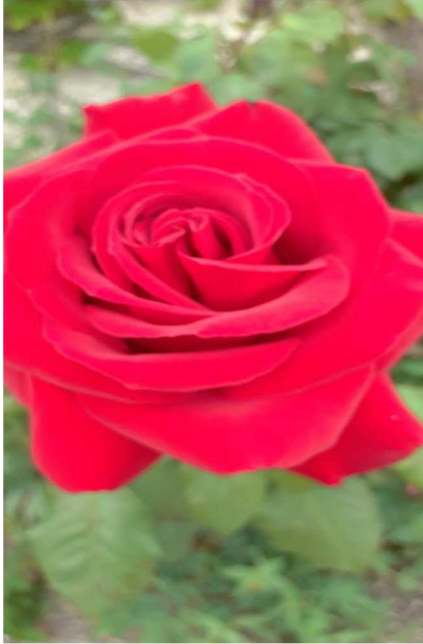
siasc@cintegabelle.org

Prochainement : tous les deuxièmes jeudis du mois, il y aura une permanence à Grazac.

Vie communale

Village fleuri

Vous n'avez pas traversé le village sans avoir admiré la floraison exubérante des roses. Un pied de nez à la pandémie... Peut-être avez-vous les mêmes dans votre jardin ? Alors faites des photos et réservez-les dans la perspective d'un concours fleuri l'an prochain. A définir... Bel été à vous et vos fleurs ! Et n'oubliez pas de les arroser !



Un peu de poésie...

1524 - 1585

Mignonne, allons voir si la rose

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avoit desclose
Sa robe de pourpre au Soleil,
A point perdu ceste vesprée
Les plis de sa robe pourprée,
Et son teint au vostre pareil.

Las ! voyez comme en peu
d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place
Las ! las ses beautés laissées choir !
Ô vraiment marastre Nature,
Puis qu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir !

Pierre de RONSARD

Donc, si vous me croyez,
mignonne,
Tandis que vostre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez vostre jeunesse :
Comme à ceste fleur la vieillesse
Fera ternir vostre beauté.

Comptes rendus des derniers conseils municipaux

Tous les comptes rendus détaillés sont disponibles sur le site internet de Grazac : <http://www.grazac31.net> à la rubrique « Comptes rendus des conseils municipaux ».

Vendredi 29 janvier 2021 :

- 1/Approbation compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2020
- 2/Délibération n° 2021-01: Délibération de principe relative au retrait de la Commune du Syndicat des Côteaux.
- 3/Délibération n° 2021-02: Mise en place du Régime Indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P)
- 4/Délibération n° 2021-03: Rénovation et extension éclairage public – Route de Caujac

5/Délibération n° 2021-04: Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

6/Délibération n° 2021-05: Intégration dans le domaine privé de la Commune les voiries et réseaux du Lotissement Domaine de Julia – Tranche 1 – Annule et remplace la délibération n° 2020-60

Questions et informations diverses-Travaux d'aménagement de l'écluse au cœur du village-

Positionnement compteur d'eau aux jardins partagés-Installation de savon dans les toilettes de la Salle Polyvalente

Vendredi 26 février 2021

1/Approbation compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021

2/Délibération n° 2021-06: Dématérialisation Actes Administratifs et budget à la Sous-Préfecture + factures CHORUS PRO + Pièces comptables

3/Délibération n° 2021-07: Proposition commerciale changement Photocopieur

4/Délibération n° 2021-08: Devis réajusté travaux «Ecluse»

5/Délibération n° 2021-09: Prêt Relais subvention DETR et CD 31 et FCTVA -Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle Polyvalente en autoconsommation

6/Délibération n° 2021-10: Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021 -Annule et Remplace délibération n° 2021-04

7/Délibération n° 2021-11: Devis complément travaux ECLUSE...GABIONS

8/ Délibération n° 2021-12: Point d'Apport Volontaire

9/Questions et informations diverses :

- *Syndicat des Côteaux - Désignation référent fibre: Monsieur LORRAIN Jean-Luc - Création poste stagiaire pour Monsieur MELET - Lotissement «Le Château»: Une assemblée Publique est à prévoir - SIASC: Prévoir une permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois à GRAZAC. - RGPD: Dossier en cours.- Petit point sur le budget.*

Vendredi 26 mars 2021

1/Approbation compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021

2/Délibération n° 2021-12: Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur la compétence incendie.

3/Délibération n° 2021-13: Vente partie de la parcelle B 786 mitoyenne à la parcelle B 769- Domaine de Julia

4/Délibération n° 2021-14: Repose des appareils «Voltana» en divers secteur de la Commune suite aux travaux d'effacement de réseaux aux lieux dits «Bézinat» et «Bernadou»

5/Délibération n° 2021-15: Remboursement frais avancés par Monsieur LORRAIN

6/Délibération n° 2021-16: Vote du Compte Administratif 2020

8/ Délibération n° 2021-18: Affectation de résultat

9/Délibération n° 2021-19: Créances éteintes suite à liquidation de la SARL LUNIC.

10/Délibération n° 2021-20: Intégration dans le domaine privé de la Commune les voiries et réseaux du Lotissement Domaine de Julia - Tranche 1-Parcelle B 750

11/Questions et informations diverses :

-Associations - Demande création de 2 accès Impasse de la Bourdette - Etat de la Route de Caujac-

Vendredi 15 avril 2021

1/Approbation compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021

2/Délibération n° 2021-21: Vote du Budget Primitif et Vote des Taux

3/Questions et informations diverses :

- *Associations: Dissolution de l'association «La Pétanque Grazaçoise» - Demande subvention de l'association PEGACE - Les autres associations n'ont pas demandé la subvention.- Cantine - Résidence Service: une rencontre avec Mme Le Sous-Préfeta eu lieu à la salle polyvalente avec la DDT de Carbonne et ALTEAL.*

Vendredi 30 avril 2021

1/Approbation compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021

2/Délibération n° 2021-22: Création emploi suite au transfert du personnel du Syndicat des Coteaux à la Commune

3/Délibération n° 2021-23: SDEHG-Extension Réseau parcelle WA 20

4/Délibération n° 2021-24: Présentation rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019

5/Délibération n° 2021-25: Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN

6/Délibération n° 2021-26: Opposition au transfert de la compétence en matière du plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CCBA

Questions et informations diverses - Fleurissement «Place du Village»-Aménagement salle au-dessus de la Mairie

Vendredi 19 mai 2021

1/Délibération n° 2021-27: Retrait de la Commune de Grazac du Syndicat des Coteaux

Vendredi 4 juin 2021

1/Approbation compte rendu du conseil municipal du 30/04/21

2/Délibération n° 2021-28 : Approbation de la sortie des communes de CAUJAC – ESPERCE et GRAZAC du Syndicat Des Coteaux

3/Délibération n° 2021-29 : Vote des taux d'imposition 2021..

4/ Délibération n° 2021-30: Cantine à 1^e et tarification au QF.

5/Décision modificative : DM1 – DM2 – DM3

6/Désignation d'un suppléant à la Commission Electorale.

7/Organisation des bureaux de vote

8/ Questions diverses :

Vendredi 25 juin 2021

2/Délibération n° 2021-31: Potection fonctionnelle de monsieur Le Maire.

2/Délibération n° 2021-32: Vote du Taux d'exonération TF à 40%

État Civil

Naissances



* Illan LAPEYRE né le 19 janvier 2021

* Ruby SPADE BAUER née le 27 janvier 2021

* Abigaëlle TALLON née le 6 février 2021

* Matthew TALLON né le 6 février 2021

* Zoé SAMSON née le 21 mars 2021

* Alessia CAVAILLE née le 22 mars 2021

Mariages & Unions



Françoise DOS SANTOS
Et
Raphaël NUEL

pacés le

30 janvier 2021



Décès



Joseph BAILLEHACHE décédé le
19 février 2021

Théophile SAJDAK décédé le
20 février 2021



Grazac (Hte-Gne) — L'Esplanade

Sur une photographie, il y a cent ans, nous reconnaissons facilement la place devant l'église de Grazac. Cette période qui a suivi la première guerre mondiale, à quoi ressemblait-elle ?

Les voitures n'étaient pas du tout présentes sur cette photographie. Et pour cause, les voitures venaient de voir le jour (1908, première voiture créée par Henri Ford) et n'étaient pas encore dans les foyers français. On se déplaçait donc à dos de cheval ou d'âne, ou bien en train, pour les trajets plus longs. On lavait notre linge, non pas dans une machine à laver, mais au lavoir, que l'on peut retrouver à l'entrée de Grazac. Les enfants allaient à l'école obligatoire (depuis 1882) à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans. En 1920-1921, l'année scolaire se déroule du 1er octobre au 3 août. L'école se trouvait à côté de la mairie, dans l'actuelle salle du conseil. Les femmes, quant à elles, n'avaient toujours pas le droit de vote.

Informations utiles

Le retour des moustiques !



Dans un communiqué du ministère de la Santé, le Gouvernement appelle à la plus grande vigilance et recommande des gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques et les risques d'exposition :

- *éviter les eaux stagnantes aux abords des lieux d'hébergement*
- *se protéger des moustiques, même en journée*
- *porter des vêtements amples et couvrants*
- *utiliser des moustiquaires*
- *utiliser des répulsifs à application cutanée, des diffuseurs électriques ou à combustion*

- **le « moustique tigre » n'aimant pas les lieux frais et secs, utiliser la climatisation dans la mesure du possible**

Consulter un médecin dès l'apparition de symptômes inhabituels consécutifs à une piqûre de moustique.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) sera informée de la découverte de chaque nouveau cas et réalisera une enquête visant à déterminer les causes de la contamination lorsque le moustique est implanté dans le département de l'individu.

Mairie

Place du Village, 31190 Grazac.

Tél. : 05 61 08 42 39

Fax : 05 61 08 23 22.

www.grazac31.net

Facebook : mairie de grazac 31

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et le samedi de 10h à 12h30



Mairie de Grazac - Haute-Garonne

Appeler



Aucune note · Mairie · Grazac



Accueil

Groupes

Offres d'emploi

Événement

À propos

Suggérer des modifications

Rejoignez-nous sur le facebook "Mairie de Grazac Haute-Garonne"

Pour vous informer

Tout citoyen de Grazac trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à sa connaissance par :

- affichage en lieu et place prévu à cet effet (sous le préau de la Mairie)
- archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie
- notre site Internet <http://www.grazac31.net>

Inscriptions aux listes électorales

Toute personne domiciliée et désirant voter sur la commune, doit s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

Nouveaux habitants

Lorsque vous vous installez à Grazac, **pensez à faire le changement d'adresse de votre carte grise et de votre carte d'identité** En vous rendant à la mairie,

vous trouverez tous les renseignements concernant ces formalités.

Validité de la carte d'identité

La validité des CNI passe de 10 à 15 ans pour :

- Les cartes d'identité délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014

Par contre, les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

Assistants maternelles

Mme Sylvie LACAZE, Mme Ginette PUJOL, Mme Amandine ROBECQUE

Pour obtenir leur coordonnées, merci de prendre contact avec La Mairie.

Ramassage des monstres (gros encombrants)

Pour les monstres (déchets volumineux ne pouvant être collectés par les camions benne), pensez à vous inscrire à la mairie qui transmettra au SMIVOM. Ce dernier informera personnellement du jour de son passage les

habitants concernés. Les monstres ne doivent pas être déposés aux emplacements des containers, mais conservés à domicile jusqu'au jour de ramassage.

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Gendarmerie d'Auterive : 05.61.50.94.00

Enfance en danger : 119

Violence femmes : 3919

Service des Eaux : 05 61 81 30 76

EDF Dépannage : 09 72 67 50 31

Centre antipoison : 05 61 77 74 47

Allo docteur : 3966

Pharmacie de garde : 3237



Attention aux cambriolages

La lutte contre les cambriolages, contre les vols par ruse, encore trop nombreux dans le département, est une priorité.

Face à cet enjeu majeur, il est important de rappeler que nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité.

Ci-dessous, information de l'Etat.

Protégez votre domicile :

- *Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.*
- *Soyez attentifs à vos clés.*
- *Soyez vigilants sur les accès à votre domicile.*
- *Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.*
- *Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.*

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence :

- *Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.*
- *Donnez l'impression que votre domicile est habité.*
- *Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.*
- *Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ».* Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

– *Signalez au commissariat ou à la brigade tous faits suspects.*

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- *Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.*
- *Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.*
- *Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.*
- *Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :*

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

– *Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.*

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv

Déchetteries

AUTERIVE

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive pour les particuliers :

Du mardi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45. Toute l'année. Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Téléphone : 05 61 50 07 13

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive pour les professionnels :

Lundi de 8h à 10h et de 14h à 17h

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

CINTEGABELLE

Jours d'ouverture fixes : DU MARDI AU SAMEDI de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45. Toute l'année. Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Lieu-dit Laurède – Tel : 09 75 42 37 48
Il suffit de créer un badge d'accès depuis le site internet smivom-mouillonne à l'onglet Déchèteries.

Poubelles à déjections canines.

Des poubelles à déjections canines sont installées, sur l'aire de loisirs et sur la place du village, avec distributeurs de sacs plastiques. Nous remercions les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal pour le confort des utilisateurs de ces espaces publics.



GRAZAC A L'HONNEUR

Une interview de Monsieur le Maire sur RADIO GALAXIE...

Suivre le lien :

<https://youtu.be/CurklnYKl9A>

Naturopathie Iridologie & Réflexologie Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- la nutrition
- les plantes
- Réflexologie plantaire

Praticien Diplômé Ervé-France

06 86 13 24 13 sur RDV
30 rt d'esperce 31190 Grazac
nature.reflexo@vahoo.fr

Fabienne Coiffure

À DOMICILE

Coupe au ciseaux électronique

Produits Naturels

Tél : 05 61 08 08 90



Espace publicitaire

Nicolas Sajdak

06 43 95 30 09

nicolas@lescourtierstoulousains.pro

www.lescourtiers-toulousains.fr

Les Courtiers



Toulousains



TP MARTY ERIC

13 Chemin le Château
31190 GRAZAC

Tél : 05 61 08 90 69

Fax : 05 61 08 68 60

Port : 06 82 02 27 27

marty.eric@orange.fr

PROCHAINEMENT
À GRAZAC

LOTISSEMENT
« LE HAMEAU DU CHÂTEAU »

CONSTRUCTION LIBRE
TERRAINS VIABILISÉS
500 à 1460m²

☎ 05 82 08 01 10
✉ accueil@foncieredusud.com

FONCIÈRE DU SUD
www.foncieredusud.com

HEURES D'OUVERTURE

JOUR	HEURES
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	10h30-12h / 18h30-20h
Judi	10h30-12h / 18h30-20h
Vendredi	10h30-12h / 15h-17h
Samedi	15h-20h
Dimanche	11h-13h

**Poulet fermier rôti
le dimanche midi
à la ferme**



Les Volailles Grazacoises

Siret 501 645 873 000 16

Volailles fermières, canards gras
& œufs

06 27 25 37 70

@ manfrinato@orange.fr

Page Facebook : Les Volailles Grazacoises



Espace publicitaire

Escape game Mobile

Vivez des expériences nouvelles avec nos escape game mobiles que nous organisons à votre domicile, sur votre lieu de travail, ou lors d'un événement. Recherchez des indices, menez une enquête, décortiquez des énigmes et ouvrez de véritables coffres-forts autour de scénarios originaux. C'est une manière d'utiliser l'intelligence collective au service d'une équipe.



Jeux de société



Jeux d'échecs

Nous animons pour les particuliers, entreprises, ou collectifs des jeux d'associations, de bluff, de stratégies ou de hasard.

"Roi des jeux, jeu des rois", depuis de nombreuses années le jeu d'échecs est devenu incontournable. Découvrez l'adique, ou recherchez de performances, avec un pratiquant diplômé, allant crescendo en individuel, collectif, et en milieu scolaire.

Jeux

00:59:41

Escape game géant

Escape game enfant

Escape game sénior

Soirée / Dj

Animation d'événement

Team building

Jeu 10 ouïe

Soirée / Dj

Un Dj expérimenté pour vos animations: soirées dansantes, mariage, anniversaire, événement culturel. Sonorisation complète avec jeux de lumières. Des playlists sur mesures, allant du généraliste aux styles plus marqués.



Un animateur événementiel pour valoriser vos manifestations: ateliers thématiques, soirée culturelle, salon professionnel, remise de prix, séminaires.

Des activités autour du jeu et de la musique avec pour objectifs développer l'esprit d'équipe, resserrer les liens, véhiculer des valeurs communes, ou tout simplement partager un moment riche en émotion entre collaborateurs.

Événement d'entreprise

Secrétaire indépendante pour particuliers & professionnels

EC Secrétaire

Prestations sur site ou à distance

QUILLAUD Elodie
17 Allée de Julia - 31190 GRAZAC
06 88 81 52 32 - ec.secretaire@gmail.com
www.ecsecretaire.com

au Coin du Feu

aucoindufeu@sfr.fr

- Restaurant / Bar
- Traiteur
- Vente à emporter
- Epicerie
- Dépôt de pain

06 09 39 94 10

Au coin du feu



Après de longs mois de fermeture, Jean Michel a pu rouvrir son restaurant pour régaler nos papilles ou pour nous rafraîchir, tout en continuant son activité d'épicerie.

Depuis mars 2020, Jean-Michel a mis en place une épicerie, ce qui a permis aux Grazaçois de faire leurs courses à proximité. Aujourd'hui, le restaurant compte sur vous pour soutenir son activité afin de maintenir le commerce de proximité.